

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 1^{er} décembre 2021

Objet : Marché de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le Département de la Corrèze – Lot 2 – Avenant 11 – Modalités d'établissement du Décompte Général du marché.

L'an deux mille vingt et un, le premier décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-deux novembre 2021, se réunit en session ordinaire, en salle Lac de Causse au Conseil régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 36 (dont 12 procurations) - 122 voix

Votants : 36 Pour soit 122 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – (proc donnée à Mr Leblois) – 6 voix – 4 ^{ème} VP - VISIO	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 ^{ème} VP	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6 ^{ème} VP - VISIO	Conseiller comm CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 ^{ème} VP	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mme Patricia BUISSON – (procuration donnée à Mme Rome) – 6 voix	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Camille CARCAT – (procuration donnée à Mr Léger) – 1 voix	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO	Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Mr Fabrice DELAPORTE – (procuration donnée à Mr Grass) – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix	Vice-Président de la CC POL
Mr Bruno FLEURY – 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Albin FREYCHET – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix - VISIO	Conseillère communautaire de la CC Ouest Limousin
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Val de Vienne
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr Allard) – 1 voix	Vice-Président CC POL
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Nauche) – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-François LABBAT – (procuration donnée à Mr Fleury) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix - VISIO	Président Département Haute-Vienne
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix	Conseiller Départemental Creuse
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) - 1 voix - VISIO	Président de la CC Briance Combade
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) - 1 voix VISIO	Conseiller comm CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) - 1 voix	Vice-Président de la CC Noblat
Mr Guy MONTET – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix	Vice-Président la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Pays Nexon Monts Châlus
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix	Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1 ^{ER} VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges

REÇU EN PREFECTURE

1e 03/12/2021

Application agréée E-legalite.com

Dans la perspective **d'établir le Décompte Général** du marché, le Titulaire et Dorsal ont convenu de conclure un ultime avenant pour déterminer les modalités d'établissement du projet de Décompte Général du marché au regard de la situation dans l'exécution du marché.

Il revient, à ce stade, au présent Comité Syndical de délibérer sur le projet d'avenant n°11 portant sur :

- les **prises restant à construire** d'ici l'échéance du marché, le Titulaire a identifié **324 prises** restant à construire, d'ici l'échéance du marché et qu'il s'engage à réaliser à cette échéance.

Le Titulaire fait état de 3 adresses regroupant **23 prises qu'il ne peut pas construire** en raison d'un refus du propriétaire de l'immeuble. Une **réfaction** correspondant au montant des études et travaux à réaliser pour ces 23 prises est donc appliquée sur le **forfait de Distribution**. Dans le cas où ces prises bloquées viendraient à être débloquées d'ici l'échéance du 25 janvier 2022 et que le Titulaire serait en mesure de les construire, la réfaction serait supprimée du Décompte Général du marché. Le montant du forfait de distribution sur le lot 2 sera diminué de 3 994,20€.

- **la remise des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE)**. Le Titulaire a livré l'ensemble de ses DOE à la date limite du 1^{er} juillet 2021 pour qu'il puisse bénéficier de la clause exonératoire des pénalités prévues à l'article 5.3.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ; les derniers DOE ont été livrés par le Titulaire le 29 juin 2021.

En conséquence, et conformément aux dispositions du CCAP, les pénalités précédemment appliquées au Titulaire ont été annulées. En ce sens, Dorsal a pris une décision de remboursement de ces pénalités (1 646 051,40 €) lors du comité syndical du 13 octobre 2021.

Cependant, un nombre important de DOE (137 sur un total de 173 pour le marché), nécessite des reprises à réaliser par le Titulaire. Un planning de livraison des DOE à reprendre est établi et assorti d'un dispositif de pénalités.

- les justificatifs de **fin de travaux de l'opérateur Orange**, le Titulaire livre dans chaque DOE, la preuve du dépôt de dossier de fin de travaux auprès d'Orange. À date, environ une centaine de validations sont encore attendues de la part d'Orange, la liste figurant en annexe de l'avenant 11. Le Titulaire s'engage à suivre ces dossiers de fin de travaux jusqu'à leur validation par Orange, et à reprendre, si nécessaire, les malfaçons qui feraient obstacle à cette validation. Dès lors que le Titulaire n'aurait pas obtenu l'ensemble des validations d'Orange ou qu'il n'aurait pas remédié aux malfaçons signalées par Orange au-delà de l'échéance du marché et pendant la période de garantie de parfait achèvement, le délai de cette garantie sera prolongé jusqu'à l'obtention complète de ces validations le Titulaire.
- **la remise des Hexaclés** correspondant aux prises construites. Aujourd'hui, le Titulaire n'est pas en mesure de livrer l'intégralité des Hexaclés. La maîtrise d'ouvrage accepte de ne pas exiger du Titulaire la livraison de l'intégralité des Hexaclés correspondant aux adresses construites, dans la mesure où l'absence d'Hexaclés relève d'un tiers et dès lors que le Titulaire participe activement à l'élaboration du fichier des adresses.
- le **projet de Décompte Général** dû au titulaire au titre des prestations et travaux du **lot 2** du marché Corrèze sera établi sur la base des montants ci-dessous :

Objet	Montant HT
Forfait Distribution	33 419 535,00 €
Prestations Collecte au BPU	2 202 318,88 €
<i>Études Collecte APS-APD</i>	464 010,91 €
<i>Travaux Collecte commandés au BPU</i>	1 602 222,11 €
<i>Travaux Collecte supplémentaires sur travaux commandés au BPU</i>	- 15 189,10 €
<i>Travaux élagage Collecte</i>	139 607,25 €
<i>DOE Collecte</i>	11 667,71 €
Prestations Transport au BPU	1 970 427,81 €
<i>Études Transport APS-APD</i>	572 969,63 €
<i>Travaux Transport commandés au BPU</i>	1 079 497,73 €
<i>Travaux Transport supplémentaires sur travaux commandés au BPU</i>	1 711,94 €
<i>Travaux élagage Transport</i>	300 869,75 €
<i>DOE Transport</i>	15 378,76 €
Prestations NRO au BPU	900 534,60 €
<i>Recherches de sites NRO</i>	11 577,15 €
<i>Travaux NRO commandés au BPU</i>	837 843,83 €
<i>Travaux supplémentaires NRO sur travaux commandés au BPU</i>	40 831,42 €
<i>Autres travaux NRO supplémentaires</i>	10 282,20 €
Réalisation des études des appuis de basse tension pour le raccordement final (avenant 7)	851 630,00 €
Réfaction pour prises non réalisées	- 3 994,20 €
Révisions de prix à date	1 561 418,15 €
TOTAL	40 901 870,24 €

- la mise en œuvre des garanties. La date à partir de laquelle courent les **délais de garantie** prévues au marché est fixée au **15 juin 2021**, date de la dernière réception partielle

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **de valider le projet d'avenant n°11 du lot 2 du marché de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le Département de la Corrèze**
- **d'autoriser le Président à signer cet avenant N°11 ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,


